

Actes Atelier SCoT Caen-Métropole



Atelier SCoT « Développement économique métropolitain »

Actes du vendredi 04 mai 2007
Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen

Les grands défis économiques : quelle économie pour demain ?

Introduction

Après avoir examiné ce que produit et comment produit notre territoire, quel est le marché métropolitain, et quelle était l'action des collectivités dans ce marché, ce cinquième et avant dernier atelier prend un caractère prospectif.

Nous avons eu l'occasion de nous rendre compte que l'économie de la métropole caennaise se porte plutôt bien et qu'elle connaît des dynamiques positives. Cependant, l'économie moderne, ouverte sur le monde, impose un certain nombre de contraintes, auxquelles le territoire ne pourra pas échapper.

Dans le cadre de cet atelier, nous cherchons à appréhender quelques grandes évolutions perceptibles, avec lesquelles il faudra compter pour préparer notre territoire aux défis d'un développement, qui devra nécessairement être durable.

Pour appréhender toutes ces évolutions, l'atelier prend la forme d'un échange entre l'AUCAME, Pascal Hurel, Directeur de SYNERGIA, et les divers participants de l'atelier développement économique métropolitain.



Michel MARIE,
*Vice-président du
Syndicat Mixte
Caen-Métropole*

Le vieillissement de la population

L'AUCAME a tout d'abord rappelé quelques conséquences attendues du vieillissement de la population, et présenté quelques projections démographiques de l'INSEE.

Lors des divers échanges avec les participants de l'atelier, un consensus est apparu quant à l'importance de la prise en compte du vieillissement de la population sur le territoire de Caen-Métropole.

Les éléments à retenir sont les suivants :

Les littoraux français attirent de plus en plus, et notamment les retraités. Le phénomène va sans doute s'accélérer. Caen-Métropole est bien évidemment concernée par ce phénomène et doit donc anticiper sur les conséquences d'une arrivée massive de retraités sur son territoire. Des tensions sur l'immobilier pourraient se faire sentir avec l'arrivée de retraités franciliens aux revenus plus importants que les retraités locaux.

En parallèle à ce phénomène de vieillissement de la population, la perte de populations jeunes se poursuivra très probablement. Une des explications est la formation nombreuse de diplômés qui dépasse ce que peut absorber le marché local du travail, c'est un phénomène naturel dans les grandes capitales régionales disposant d'une grande université. (*Patrice Duny*)



Patrick DUBOIS,
*Comité Syndical
Caen-Métropole*

Les projections démographiques, sur une croissance concertée des agglomérations autour de l'Ile-de-France, préfigurent les nouvelles régions de demain. On ne raisonnera plus sur l'insertion de Caen en Basse-Normandie, mais sur la place de la Basse-Normandie dans une grande région « Bassin Parisien », avec Paris concentrant les activités, et les agglomérations « périphériques » concentrant les résidents. (*Patrick Dubois*)



Joël BRUNEAU,
*Conseil de
Développement*

Les projections démographiques sont à prendre avec mesure. Celles réalisées par le passé se sont révélées fausses. (*Joël Bruneau*)

L'économie de demain

L'AUCAME a rappelé les concepts d'économie mondialisée et d'économie résidentielle, et a ouvert le débat sur les évolutions à attendre.

Sont ressortis les points suivants :

Une des ressources de l'économie caennaise est son tissu dense de petites entreprises situé en cœur de ville, les plus grosses structures se situant quant à elles en périphérie. Il est nécessaire que se maintienne cet équilibre. Par ailleurs, il faut rappeler l'importance de la production, et l'impact qu'elle a sur les services, avec notamment l'externalisation de certains types de services, et le recentrage vers les cœurs de métiers. (*Jean-Louis Dubois*)



Jean-Louis DUBOIS,
*Directeur
Développement
économique
Caen-la-Mer*

Les évolutions récentes montrent la multiplicité de nouvelles activités. Dans ce contexte, il faut réfléchir à mixer les fonctions urbaines. Il y a la place pour ces fonctions urbaines dans le tissu urbain. Il serait intéressant de relever combien d'emplois il existe dans le tissu urbain de Caen-Métropole, ainsi que dans les zones d'activités. (*Patrice Duny*)

On peut s'attendre demain au développement d'activités pluri-services.

Peut-être apparaîtront demain des villages d'artisans en cœur

d'agglomération, au plus près des habitants. (*Pascal Hurel*)

A l'échéance du SCOT, il n'y aura sans doute pas de développement industriel en France, et sur le territoire de Caen-Métropole. Cependant, il faut anticiper un retour éventuel des productions à proximité des sites de consommation, en raison de l'envol du prix des énergies fossiles, d'une part, mais également du rattrapage à venir des coûts salariaux dans les pays en voie de développement, d'autre part. (*Patrice Duny*)



Pascal HUREL,
Directeur SYNERGIA

Sur l'avenir des centres de recherche, il faut souligner que ces derniers doivent vivre en étroite connexion avec le monde économique. Les pôles de compétitivité en sont une belle illustration. (*Pascal Hurel*)

La connexion entre la recherche et l'économie locale est effectivement un enjeu national. Il faut organiser la rencontre entre l'université et les entreprises, et à ce titre réfléchir à la problématique de la formation. (*Patrice Duny*).

Sur le thème du commerce, il y a une interrogation quant à l'avenir des commerces : va-t-on vers une multiplication des commerces d'enseigne, ou vers des commerces indépendants ? (*Christian Heiz*) La tendance récente montre qu'on va vers une concentration des centrales d'achat. Cependant, il subsistera des niches pour certains types de clientèles réduites. (*Patrice Duny*)



Christian DELEUZE,
*Rapporteur de l'Atelier
Membre du Bureau de
Caen-Métropole*

Enfin, sur l'avenir de l'agriculture sur le territoire de Caen-Métropole, il a été souligné qu'il fallait avoir une position stricte et donner de la visibilité aux agriculteurs. Quel avenir réserve-t-on aux terres agricoles ? (*Christian Deleuze*)

L'avenir de la Normandie : les scénarii DIACT

L'AUCAME a présenté une étude prospective menée par la DIACT concernant trois scénarii sur l'avenir de la Normandie. (Cf. le site internet du Syndicat Mixte Caen-Métropole)

Ces scénarii sont :

- La Normandie, zone de transit
- La Normandie, zone résidentielle
- La Normandie, place maritime

Cette étude a suscité de nombreuses réactions.

Sont ressortis principalement les points suivants :

Ces scénarii sont extrêmement théoriques, et pas nécessairement souhaitables. Par ailleurs, faire de la Normandie « la porte d'entrée de l'Europe », c'est mésestimer l'importance des ports d'Europe du Nord. (*Joël Bruneau*)



« L'étude montre que Caen ne sait pas se positionner, que ce soit avec les villes de l'ouest, ou avec ses voisines normandes. »

Jean-Louis DUBOIS,
*Directeur
Développement
économique
Caen-la-Mer*

Le développement du port du Havre doit nous amener à une réflexion sur

l'avenir du port d'Ouistreham (décongestionner le port du Havre ?).
(Pascal Hurel)

Les scénarii de la DIACT sont des scénarii franco-français. Ils n'ont pas pris en compte la mondialisation. De plus, cette vision de la Normandie est une vision très « parisienne » du territoire normand. (Patrice Duny)

Les facteurs d'attractivité

L'AUCAME a présenté les différents facteurs d'attractivité d'un territoire qui peuvent contribuer à l'implantation d'activités économiques. Cette présentation a suscité les observations suivantes :

L'attractivité d'un territoire doit se concevoir au-delà de son approche démographique. Il est effectivement nécessaire de s'intéresser aussi à la qualité de vie qu'offre un territoire. On constate par exemple une baisse de l'attractivité des laboratoires de recherche pour les élites africaines (toutes parties en Belgique). Cela pose la question des politiques spécifiques à mener au niveau de l'université pour attirer les élites étrangères. On devra s'orienter, à l'instar des belges, vers une mise en réseau des universités françaises. (Basudeb Chauduri)



Basudeb CHAUDURI
Université de Caen

Un territoire se doit d'avoir une visibilité internationale. Il doit tisser des liens, au travers par exemple de coopérations décentralisées ou de travaux de jumelages importants. (Patrice Duny)

Le rôle des collectivités

A travers la présentation des facteurs d'attractivité d'un territoire par l'AUCAME, la question du rôle des collectivités publiques dans l'activité économique a été posée.

On peut retenir les éléments suivants :

Les collectivités se doivent de créer les conditions favorables qui permettent d'optimiser le développement économique. Elles doivent faciliter la vie des entreprises et de leurs salariés. Il faut être capable de répondre à toute évolution de la demande du foncier ou de l'immobilier (offre en centre et périphérie). Le territoire doit être capable de s'adapter. (Patrice Duny)



« Le SCOT est l'affirmation d'un projet de territoire, et une volonté des décideurs politiques. »

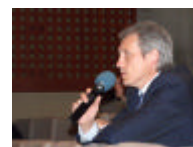
Dominique VINOT-BATTISTONI
Président de l'AUCAME

Il doit y avoir une articulation entre le SCOT (qui est le volet prescriptif) et le Pays (qui est le volet opérationnel). Le SCOT est l'image du projet de territoire. Il appartient au SCOT de mettre en avant le projet du territoire, c'est là que réside l'affirmation d'une identité et d'une volonté locale, et l'implication des décideurs politiques. (Dominique Vinot-Battistoni)

La force d'un territoire, c'est exprimer une volonté commune. Le SCoT doit jouer son rôle d'aiguillon pour bâtir un projet commun porté par la volonté des acteurs locaux. (Joël Bruneau)

Il faut affirmer une véritable volonté politique de faire du développement économique. Le SCoT doit être un document de référence pour essayer d'accroître l'attractivité et l'offre de notre territoire pour les entreprises. (Jean-Louis Dubois)

Le SCOT a un rôle en matière d'emploi. Il doit permettre de définir la localisation des logements et des services à proximité des emplois. Par ailleurs, la question de la localisation des entreprises « non désirables » doit être posée. (Hélène Legrand)



« Si le SCoT demeure au rang de document d'urbanisme, et qu'il n'est suffisamment pas considéré comme l'expression d'une volonté commune, il aura raté une partie de sa mission. »

Joël BRUNEAU,
Conseil de
développement

Synthèse

Dans les années à venir, le vieillissement de la population aura des conséquences pour le territoire de Caen-Métropole. Il est primordial d'en anticiper les effets.

Une arrivée massive de retraités en Basse-Normandie est probable, notamment en provenance de l'Ile-de-France. Cela aura des répercussions en matière de logements, mais aussi en matière de services. Un développement de l'économie résidentielle et l'apparition de nouvelles formes de commerce sont à attendre.

Par ailleurs, dans le cadre d'une économie mondialisée, l'univers de la recherche et la sphère économique doivent être intimement liés (localisation, formation, etc.).

Les positionnements géographiques de la Basse-Normandie, et de Caen-Métropole doivent être affirmés : place dans les flux Grande-Bretagne/Espagne, place dans les villes de l'ouest et/ou dans les villes normandes.

Enfin, le SCOT doit être l'affirmation d'un projet commun de territoire, porté par les décideurs locaux. Il est l'affirmation d'une identité et d'une volonté locale.



Christian DELEUZE,
Rapporteur de l'Atelier
Membre du Bureau de
Caen-Métropole